

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

-----

**2011 DAC 652** Subvention à l'association Cimade Service œcuménique d'Entraide (13e)

**M. Christophe GIRARD et Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cimade Service œcuménique d'Entraide ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD au nom de la 6e commission et Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros, est attribuée à l'association Cimade, service œcuménique d'Entraide, 64, rue Clisson 75013 Paris, pour l'organisation de la cinquième édition de son festival Migrant'scène en 2011 .(X01529 / 7782).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 4 0004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.